Modèle de contrat de prestation de coaching

Contrat de Coaching Bien-être

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Mr/Mme X , habitant XXX, profession, bénéficiaire de ce service de coaching ci-après dénommé « le client »

ET

Le X dont le siège est XXX, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°X

représenté aux fins des présentes par, Wellness coach professionnel certifié ci-après dénommé “le coach”

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Le coaching est l’accompagnement d’une personne sur le plan personnel et/ou professionnel vers son autonomie dans une dynamique de changement. C’est un processus d’entretiens individuels qui repose sur une relation de collaboration, centré sur des objectifs à atteindre et structuré de façon telle qu’il permette à une personne de développer son potentiel, augmenter son niveau de performances et passer à l’action.

Compétences ICF

1 et 2

Objet et durée du contrat

Vous m’engagez en tant que coach parce que vous souhaitez effectuer des changements significatifs dans votre vie.

Votre objectif global poursuivi est : XXX.

Certains de ces changements pourront être rapides, d’autres plus lents.

a) Parce que, quel que soit le rythme, changer prend du temps, je vous demande un engagement de minimum 3 mois afin que nous nous donnions les moyens de faire un vrai travail ensemble. Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par les deux parties. Il est conclu pour une durée de 3 mois ou 12 sessions de coaching environ. Ceci laisse le temps au processus que nous allons construire de se développer afin de constituer une ressource puissante dans votre vie.

Ce présent contrat prendra fin à partir du moment où vous aurez atteint votre objectif général. Cependant, si besoin est, il peut être renouvelé par simple avenant, pour une durée de un à trois mois, et cela autant de fois que les signataires le décident. La date convenue pour le premier entretien est le XXX.

b) Pendant toute la durée du contrat, les parties peuvent y mettre fin unilatéralement et ce, à tout moment moyennant un préavis d’une semaine et par tout moyen (lettre, email, téléphone ou verbalement lors d’une séance) sous la condition expresse que la partie désirant résilier le contrat puisse réellement s’assurer que l’autre partie a effectivement pris connaissance de son intention. A défaut, la séance suivante est due : si c’est le client qui est à l’initiative de la rupture, le paiement d’une séance supplémentaire sera due au coach ; si c’est le coach qui est à l’initiative de la rupture, il devra au client le remboursement financier des séances ne pouvant être effectuées.

La relation de coaching

Au cours de notre relation de travail, nous aborderons ensemble de manière directe des sujets personnels.

En tant que coach, je me sens engagé à 100 % dans votre réussite et dans le fait de faire ce qu’il faut pour que pour vous puissiez atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés. Vous pourrez compter sur moi pour être honnête et direct vis à vis de vos questions et de vos demandes. Vous pouvez aussi compter sur moi pour que je mette mon énergie et mes compétences à votre service.

Gardez toutefois à l’esprit que les résultats que vous allez tirer de notre travail dépendront d’abord de votre engagement et de votre motivation.

S’il m’arrivait de dire ou de faire quelque chose qui ne vous convienne pas, bien sûr dites-le moi. Nous corrigerons le tir ensemble.

Enfin, comme vous le savez, la relation de coaching que nous allons construire est professionnelle et strictement confidentielle.

Modalités financières

Le tarif des prestations du coach s’élève à la somme forfaitaire de XXX pour 3 mois incluant la totalité des prestations définies ci-dessus et payable à signature du présent contrat (ou à la somme de XXX par séance payable à la fin de chaque rencontre avec le coach)

Confidentialité

Les contenus et résultats personnels des entretiens sont considérés comme confidentiels et appartiennent

exclusivement au client.

En conséquence, en tant que coach, je m’engage à ne transmettre à personne les informations portées à ma

connaissance dans le cadre du présent contrat et relatives aux problématiques, procédures et résultats traités dans

le processus de coaching sans accord écrit préalable signé par le client. Toute communication d’informations sur ces

contenus et résultats de quelque nature que ce soit et à quelque tiers que ce soit qui serait effectuée à l’initiative

exclusive du client, nonobstant la clause visée au précédent paragraphe, relève alors de la seule responsabilité du client.

Les devoirs du coach vis-à-vis du client

En tant que coach, je m’autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de ma formation et de mon expérience.

Conscient de ma position, je m’interdis d’exercer tout abus d’influence de quelque nature que ce soit.

Je m’astreins au secret professionnel et m’engage à ne transmettre à des tiers, quels qu’ils soient et sous aucun prétexte, les informations portées à ma connaissance lors des séances de travail.

Je m’engage à agir avec professionnalisme et à mettre en œuvre tous les moyens dont je dispose pour permettre l’atteinte des objectifs de ce contrat. Sous réserve des dispositions propres au secret professionnel et à la déontologie, ces moyens peuvent inclure en tant que besoin le recours à un confrère ou à une consoeur, sans qu’un tel recours puisse changer les modalités du présent contrat.

Les devoirs du client vis-à-vis du coach

Le client comprend que le but du coaching est, avec le soutien de son coach, de faciliter la clarification d’objectifs personnels ou professionnels et de mettre en place un plan d'action stratégique qui lui permettra d’atteindre ses objectifs.

Le client est conscient que le coaching est un processus de développement personnel qui peut impliquer tous les domaines de sa vie, incluant le travail, les finances, la santé, le champ relationnel et les loisirs.

Le client est responsable de son engagement personnel dans cette démarche ainsi que de sa disponibilité pour sa mise en œuvre.

Le coaching étant un processus de développement personnel et professionnel, le client a de fait la responsabilité des décisions prises. En aucun cas, le coach ne peut être tenu pour responsable des décisions ou non-décisions du client.

Le client comprend que coaching ne peut pas se substituer à d’autres conseils professionnels. Si besoin, il recherchera donc par ailleurs une aide sur le plan légal, médical, financier, spirituel ou autre.

Le client prend l’engagement d’être ponctuel aux rendez-vous pris avec le coach et de l’avertir environ 48h à l’avance en cas d’annulation.

Fait à XXX, le XXX, en deux exemplaires.

Le Coach : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Le Client : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_